

Le Gault-du-Perche, eurélien ou loir-et-chérien ?

LE GAULT DU PERCHE

Les choses semblent mal engagées pour la création de la commune nouvelle « Gouët au Perche » réunissant Le Gault du Perche en Loir et Cher, La Bazoche Gouët et Chapelle Guillaume en Eure et Loir, car il ne reste que deux mois avant que la situation ne soit figée jusqu'aux prochaines élections municipales.

En effet, la carte électorale ne peut être modifiée au delà de ce délai et le nouveau refus du conseil départemental, au cours de la séance du 8 octobre, sur saisine du ministère de l'Intérieur, confirmant celle du 14 septembre, n'est pas de bon augure.

Nicolas Perruchot, président du Conseil départemental, campe sur cette position «*Je resterai opposé à tout projet qui viendrait réduire la taille de notre département et impacter notre budget.*», Un argument repris par les élus de la majorité départemental arguant de l'identité loir-et-chérienne.



Présente lors de cette session, Janine Laridans, maire du **Gault du Perche**, a suivi les débats dans le public. Elle n'a pu exposer ses arguments au cours de ladite séance mais elle ne perd pas espoir attendant l'intervention de Jacqueline Gourault, désormais Ministre en charge des collectivités territoriales.

« Les arguments contre cette fusion sont pour le moins injustes. Les dotations perdues par le département ou la communauté de communes correspondent à des charges qui ne seraient plus prises en charge. Par ailleurs, une réunion a été organisée entre Jean Léger (président des Collines du Perche) et Alain Venot (Grand Châteaudun) à laquelle participaient d'autres élus et les services administratifs. Il s'agissait de définir le montant de notre ticket de sortie. Jean Léger a annoncé le chiffre de 153.000 €, un montant accepté par Alain Venot. Où serait donc le déséquilibre budgétaire pour les Collines du Perche ? » En attendant, elle a démissionné de son poste de vice-présidente communautaire où elle était en charge des affaires scolaires demeurant toutefois conseiller ,

Si perte il y a pour le département, elle est moins au plan comptable qu'au plan géographique et/ou politique car le territoire du **Gault du Perche** s'étend sur 28 km² avec une forte activité agricole. *« Il n'y aurait pas de problème pour les dossiers PAC, a précisé Philippe Noyau, président de la Chambre d'Agriculture, mais certains agriculteurs sont inquiets car les services mis en place sur les deux départements sont très différents. »*

Pris entre dans des enjeux très entrelacés, le **Gault** est bien petit pour faire appliquer la décision prise en son conseil municipal de s'organiser par rapport à son bassin de vie. La quête de soutien d'autres élus, comme parmi les maires ruraux qui se sont engagés pour le respect du choix des communes pour leur avenir, fera peut-être pencher la balance.